

La commémoration du 8 mai 1945

Un peu d'histoire ...

La capitulation allemande

Le 7 mai 1945, à 2 h 41, l'acte de capitulation allemande est signé à Reims. Les combats doivent cesser le 8 mai à 23 h 01.

La nouvelle est communiquée officiellement le 8 mai à 15 h 00.

Le lendemain, 9 mai, à 0 h 16, la capitulation générale est signée à Berlin.

La capitulation sans conditions de l'Allemagne nazie met fin en Europe à un conflit de six ans qui a fait plusieurs dizaines de millions de morts.

Le 8 mai, à 15 h 00, les cloches de toutes les églises sonnent officiellement la fin de la guerre tandis que le général de Gaulle en fait l'annonce radiophonique. La population laisse éclater sa joie.

Le 8 mai après-midi et le 9 mai sont déclarés exceptionnellement fériés. La foule envahit les rues, entonnant la "Marseillaise" et des chants patriotiques.

Toutefois, la date du 8 mai ne marque pas la fin de la présence militaire allemande sur l'ensemble du territoire, les dernières poches de résistance - Dunkerque, Lorient, Saint-Nazaire - ne tombant que les jours suivant la capitulation du Reich.

Surtout, la victoire ne peut effacer ni les atrocités commises par l'Allemagne nazie, ni ces années durant lesquelles la population s'est trouvée confrontée à des choix qui l'ont divisée.



7 mai 1945 - Signature, à Reims, de l'acte de capitulation des armées allemandes. Source : SHD



Les cérémonies à l'Arc de Triomphe, le 8 mai 1945. Source : ECPAD



Une marée humaine dans les rues de la capitale. Source : ECPAD



Une marée humaine dans les rues de la capitale. Source : ECPAD

Le 8 mai, de 1945 à nos jours : ce jour de victoire devient un jour férié et une fête nationale

Par la loi n° 53-225 du 20 mars 1953, d'origine parlementaire, le 8 mai devient un jour férié.

Il peut de ce fait s'imposer comme date symbolique de la Seconde Guerre mondiale, au même titre que le 11 novembre pour la Première Guerre mondiale.



Cérémonie du 8 mai 2011 à Port-Louis (Morbihan).

Lors de cette journée, l'ensemble des événements de la Seconde Guerre mondiale est commémoré : aussi bien la victoire des Alliés que la fin de l'oppression nazie sur l'Europe ...

Aujourd'hui, l'unité semble se faire autour du message à transmettre : la lutte pour la liberté et la démocratie.

Un peu partout dans le pays se déroulent des cérémonies du souvenir en présence d'anciens combattants.

On dépose des gerbes de fleurs devant les monuments aux morts.

Je comprends

1/ Qu'est-ce qu'un jour férié ?

.....

2/ Pourquoi le 8 mai est-il un jour férié ?

.....

3/ De quelle guerre parle-t-on ?

.....

4/ Pourquoi dit-on que cette guerre est l'une des plus atroce de l'histoire ?

.....

5/ Quand l'armistice a-t-elle été signée ?

.....

6/ Que commémore-t-on le 11 novembre ?

.....

7/ Qu'est-ce qu'il est coutume de faire au cours de cette commémoration ?

.....

8/ Connais-tu d'autres jours fériés et leur signification

.....

.....

Correction

1/ Qu'est-ce qu'un jour férié ?

Un jour férié est un jour où la plupart des français ne travaillent pas

2/ Pourquoi le 8 mai est-il un jour férié ?

Le 8 mai est un jour férié, car on commémore la fin de la seconde guerre mondiale en Europe entre la France et ses alliés et l'Allemagne.

3/ De quelle guerre parle-t-on ?

On parle de la guerre de 1939 - 1945 appelée aussi seconde guerre mondiale.

4/ Pourquoi dit-on que cette guerre est l'une des plus atroce de l'histoire ?

Hitler voulait tuer tous les Juifs et tous les tsiganes. Il prétendait que ces peuples étaient inférieurs aux Allemands. Et il les accusait d'être responsables de tous les problèmes de son pays. Plus de 8 millions de personnes ont été tuées dans les camps d'extermination.

Aucune guerre n'a fait autant de morts que la Seconde Guerre Mondiale. 50 millions de personnes ont été tuées. C'est presque autant que la population de la France aujourd'hui.

5/ Quand l'armistice a-t-elle été signée ?

Le 8 mai 1945

6/ Que commémore-t-on le 11 novembre ?

La fin de la première guerre mondiale.

7/ Qu'est-ce qu'il est coutume de faire au cours de cette commémoration ?

Un peu partout dans le pays se déroulent des cérémonies du souvenir en présence d'anciens combattants. On dépose des gerbes de fleurs devant les monuments aux morts.

8/ Connais-tu d'autres jours fériés et leur signification

Le calendrier français compte actuellement onze jours fériés :

- les fêtes civiles : le jour de l'An, la fête du Travail et la fête nationale
- les fêtes religieuses : le lundi de Pâques, le jeudi de l'Ascension, le lundi de Pentecôte, l'Assomption, la Toussaint et Noël
- les commémorations des deux guerres mondiales : l'Armistice de 1918 et la Victoire de 1945

Le jour de l'An (1er janvier)

Le jour de l'An est le premier jour de l'année. Il est férié depuis 1810.

Le lundi de Pâques (date variable, entre le 23 mars et le 26 avril)

Pâques est une fête chrétienne (commune aux catholiques et aux protestants) qui commémore la résurrection de Jésus-Christ trois jours après sa crucifixion. Elle est fêtée pendant deux jours : le jour de Pâques, qui est un dimanche, et le lendemain qui est le "lundi de Pâques". Pâques et les fêtes qui y sont liées (jeudi de l'Ascension et lundi de Pentecôte) se déroulent à des dates variables du calendrier : le jour de Pâques est le premier dimanche qui suit ou qui coïncide avec la première pleine lune de printemps.

La fête du Travail (1er mai)

Ce jour est férié depuis 1947. Il commémore la grève du 1er mai 1886 aux États-Unis, qui avait eu lieu pour obtenir la journée de travail de huit heures.

Le 1er Mai est le seul jour férié qui est obligatoirement chômé et payé pour tous. *La coutume veut que l'on offre un brin de muguet le 1er Mai, pour fêter le printemps*

La Victoire de 1945 (8 mai)

Ce jour est l'anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie. Il commémore la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. La reddition de l'armée allemande eut lieu le 7 mai 1945 et les combats cessèrent officiellement le 8 mai 1945 sur le front européen.

Le jeudi de l'Ascension (40 jours après Pâques)

Cette fête religieuse célèbre la montée de Jésus aux cieux, après qu'il fut resté pendant 40 jours avec ses disciples.

Le lundi de Pentecôte (50 jours après Pâques)

Cette fête religieuse correspond à la descente de l'Esprit Saint (l'Esprit de Dieu) parmi les apôtres, 50 jours après Pâques. Elle est fêtée pendant deux jours (le jour de la Pentecôte, et le lendemain qui est un lundi).

La fête nationale (14 juillet)

Ce jour est férié depuis 1880. Il commémore la fête de la Fédération, grande fête révolutionnaire célébrée le 14 juillet 1790 pour le premier anniversaire de la prise de la Bastille (considérée comme le début de la Révolution française et la fin de la monarchie absolue).

L'Assomption (15 août)

Cette fête religieuse célèbre la montée de la Vierge Marie aux cieux.

La Toussaint (1er novembre)

Cette fête est, comme son nom l'indique, celle de tous les saints de l'Église catholique. La Toussaint précède d'un jour la fête des Morts, fixée au 2 novembre. Le 2 novembre n'étant pas un jour férié, c'est plutôt le 1er novembre que les Français vont visiter les tombes de leurs proches.

L'Armistice de 1918 (11 novembre)

Ce jour est l'anniversaire de la capitulation allemande, le 11 novembre 1918, qui mit fin à la Première Guerre mondiale.

Noël (25 décembre)

Cette fête religieuse célèbre la naissance de Jésus de Nazareth (appelée la "Nativité").